

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 29/05/2026 Date d'affichage 29/05/2026	ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE. ETAIENT ABSENTS : 0 ONT DONNÉ PROCURATION : 4 Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Sandrine SPARTY à Laurent MARTINEZ, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN, Christine MASSET à Pascale LECLEIRE Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 2026/52/CM/ND

Objet : Attribution des subventions aux associations

Préambule

La Commune de Marchiennes est pleinement impliquée auprès de ses associations qui animent avec volonté et ferveur la vie des citoyens et des habitants de Marchiennes.

Qu'ils soient ici tous remerciés grâce à eux la commune profite d'une image au-delà des limites du territoire marchiennois.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les Présidents d'associations présents ne prennent pas part au vote de l'association dont ils sont présidents soit :

- Madame Cathy NOTOT-GOS pour « le Comité des fêtes » ;
- Madame Mélanie DELANNOIS pour « Les amis du Grand Meaulnes » ;
- Monsieur Pascal ROUSSEAU pour « un souffle en Nord ».

Pour rappel, les dossiers de demande de subvention ont été mis à disposition des associations le 11/09/2025, que ceux-ci devraient être retournés et dûment complétés pour le 17 janvier 2026, délai de rigueur.

La commission sports et vie associative s'est réunie en date du 18 mai 2026 afin d'étudier les demandes et, vous faire les propositions reprises dans les tableaux ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu l'avis de la commission sports et vie associative réunie en date du 18 mai 2026,

Vu l'avis de la commission « Finances-Administration Générale-Ressources Humaines » en date du 29 mai 2026,

Considérant la volonté de la Commune de Marchiennes de soutenir ses associations non sportives et sportives,

Il est proposé, dans le cadre du budget primitif (BP) 2026, l'attribution des subventions suivantes pour un montant de 157 330 €, pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations :

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	MONTANT ATTRIBUE
ALPE – PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE YOURCENAR	200,00€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1300,00€
ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00€
AMICALE POUR LE DON DU SANG	150,00€
APEL ECOLE STE THERESE	400,00€
BOUTS D'LAINE	250,00€
COMITE DE JUMELAGE MARCH/SPELDHURST	500,00€
COMITE DES FETES	51 000,00€
COMPOST ET NATURE	300,00€
CONTES EN PAYS DE MARCHIENNES	700,00€
GRIMOIRE ET SORTILEGES	900,00€
HABITANTS RESIDENCE DE LA SCARPE	300,00€
L'ATELIER DES FILS M59 (COUTURE)	350,00€
LE JARDIN D'EMILE	150,00€
LE REMUE MENINGES	1 150,00€
LES AMIS DE L'ORGUE DE STE RICTRUDE	750,00€
LES AMIS DE MARCHIENNES	10 500,00€
LES CHTI BOUTS	6 200,00€
LES ETANGS DU COLVERT	1 500,00€
LES P'TITS SORCIERS	1 800,00€
MAM AVENTURE	2 600,00€
MARCHIENNES-CULTURE-LOISIRS (MCL)	25 000,00€
REN'ART PÂLE	200,00€
SECOURS POPULAIRE	750,00€
SOCIETE DE CHASSE DE LA CHAPELLE DU MARAIS	150,00€
UCAM Union des Commerçants Artisans	2 750,00€
UN SOUFFLE EN NORD	340,00€
UNC AFN	700,00€
VINTAGE TUTURE	150,00€
COOP.SCOLAIRE ECOLE DU GD MEAULNES	200,00€
COOP.SCOLAIRE ECOLE GEORGES BRASSENS	250,00€
COOP.SCOLAIRE ECOLE DOLTO	240,00€
Total Associations non sportives :	111 880,00€

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT ATTRIBUE
ZUMBA	300,00€
FOUS DU VOLANT BADMINTON	4 500,00€
L EUROPE A LA PETANQUE	1 100,00€
PETANQUE MARCHIENNOISE	300,00€
OLYMPIC MARCHIENNOIS	7 000,00€
USAC SMBB	1 000,00€
L ECOULOU DES PETITS PETONS	200,00€
ESPRIT MARTIAL MARCHIENNES	1 100,00€
LES PIEDS VERTS	400,00€
SOGYMA JUDO	1 100,00€
LE TIR SPORTIF	400,00€
BMX	1 500,00€
VOLLEY CLUB	900,00€
UNSS	500,00€
BODY BUILDING CLUB BBCM	700,00€
DANCE FOR LIFE	150,00€
AIKIDO	350,00€
LES REV'AMAZONES	150,00€
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	23 800,00€
Total Associations sportives :	45 450,00€

Soit un total général de subventions à verser aux associations de 157 330€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions telles qu'individualisées ci-dessus et autoriser la signature des pièces et conventions afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser le versement des subventions aux associations sportives et non sportives.

Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces et conventions afférentes.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité ☒ Majorité ☐
 Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
 Adjointe à l'environnement
 Carole HURIAU



Le président de séance,
 Le Maire,
 Claude MERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication